

ACTION URGENTE

VENEZUELA. LES ATTAQUES CONTRE LES MEMBRES DE L'OPPOSITION SE MULTIPLIENT

Le 2 avril 2020, des policiers des Forces d'action spéciale (FAES) ont arrêté Maury Carrero, membre du personnel du conseil local, et Demóstenes Quijada, conseiller du président de l'Assemblée nationale vénézuélienne Juan Guaidó. Tous deux sont toujours en détention. Le 30 mars, des officiers non identifiés ont arrêté Andrea Bianchi, la compagne d'un autre conseiller de Juan Guaidó. Après sa libération, elle a affirmé avoir été frappée et menacée de violences sexuelles. Au moins 10 autres personnes liées à des représentants et membres du personnel de l'opposition de l'Assemblée nationale ont été arrêtées dans des circonstances diverses ces derniers mois. Nous demandons qu'il soit mis fin immédiatement à la politique de répression des membres de l'opposition au Venezuela.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Président - Nicolás Maduro

Palacio de Miraflores
Av. Nte. 10, Caracas 1012, Distrito Capital,
Venezuela
Tél : +58 212-8063111
Twitter : @NicolasMaduro

Monsieur le Président,

Comme des millions de personnes, je constate que les autorités vénézuéliennes appliquent de manière persistante votre politique de répression, consistant en un recours à une force excessive, des détentions arbitraires, des disparitions forcées et d'autres atteintes aux droits humains, en vue de réduire au silence les personnes se montrant critiques de votre gouvernement.

La répression et la censure en pleine période de crise sanitaire mondiale, et notamment le ciblage persistant de dissidents politiques, comme des représentants de l'Assemblée nationale, ne sont d'aucune aide à la population du Venezuela. Aujourd'hui plus que jamais, leurs droits humains doivent être protégés.

Je vous demande de mettre immédiatement un terme à la politique de répression mise en œuvre par votre gouvernement et de garantir les droits à une procédure régulière, à la vie, à l'intégrité et à la liberté d'expression de toutes et tous au Venezuela – y compris des personnes n'étant pas d'accord avec vous.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Au retour du président de l'Assemblée nationale Juan Guaidó au Venezuela le 11 février 2020, son oncle Juan José Márquez a été placé en détention arbitraire et accusé d'avoir introduit clandestinement des explosifs sur un vol commercial reliant Lisbonne, au Portugal, à l'aéroport international Simón Bolívar de Maiquetía, au Venezuela. L'arrestation de Juan José Márquez témoigne de la persistance d'une pratique inquiétante consistant à prendre pour cible les personnes proches des député-e-s de l'opposition et d'autres membres de leur personnel.

D'autres législateurs de l'opposition ont eux-mêmes été arrêtés de manière arbitraire :

- Ismael León a été maintenu en détention du 21 au 23 janvier 2020, avant d'être libéré sous condition ;
- Le législateur Juan Requesens serait également détenu au secret depuis le 5 février. Ses représentants affirment qu'il a été torturé et que son affaire a été entachée de graves irrégularités ;
- Gilber Caro a été soumis à une disparition forcée pendant un mois, alors qu'il était détenu depuis le 20 décembre 2019. Il est toujours en détention ;
- Roberto Marrero, chef de cabinet de la présidence de l'Assemblée nationale, a été arrêté le 21 mars 2019 et est toujours entre les mains du Service bolivarien de renseignement national (SEBIN), à El Helicoide, à Caracas.

Le président Nicolás Maduro et son gouvernement soumettent des parlementaires et des membres du personnel de l'Assemblée nationale à des tentatives d'intimidation, des actes de harcèlement, des violences physiques, des arrestations arbitraires et des disparitions forcées en vue de réduire l'opposition au silence. Ces dernières années, plusieurs dizaines de membres de l'opposition ont dû fuir le pays et demander l'asile après avoir été menacés par le gouvernement de Nicolás Maduro. Au moins deux députés de l'opposition – Freddy Guevara et Roberto Enriquez – ont demandé la protection d'ambassades étrangères au Venezuela, où ils se trouvent depuis presque trois ans.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19 au Venezuela, les autorités ont également pris pour cible d'autres voix critiques comme Darvinson Rojas, journaliste vénézuélien et prisonnier d'opinion qui avait rendu compte de la pandémie de COVID-19. Placé en détention le 21 mars avant d'être libéré le 2 avril 2020, Darvinson Rojas a été accusé d'« incitation à la haine » et d'« incitation à commettre des infractions », puis libéré sous caution dans l'attente d'une enquête pénale. Amnesty International considère que ces accusations sont motivées par des considérations politiques destinées à réduire au silence son travail sur la pandémie au Venezuela, et demande l'abandon des charges.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la politique de répression qui semble découler des plus hautes sphères du gouvernement de Nicolás Maduro dans le but de restreindre les droits civils et politiques.

Dans le rapport intitulé [Hunger for Justice: Crimes against Humanity in Venezuela](#) qui a été publié l'an dernier, Amnesty International concluait que les exécutions extrajudiciaires ciblées, les détentions arbitraires, ainsi que les morts et les blessures résultant du recours excessif à la force exercé par le gouvernement de Nicolás Maduro, dans le contexte d'une politique de répression systématique et généralisée menée depuis au moins 2017, étaient susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité.

Depuis 2014, un nombre sans précédent de Vénézuéliennes et Vénézuéliens se sont réfugiés à l'étranger, en quête de sécurité et d'un avenir digne. En mars 2020, on estimait à 4,9 millions le nombre de personnes qui avaient fui le pays ; selon certaines prévisions, ce chiffre pourrait atteindre 5,5 millions en 2020.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : espagnol

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS JUSQU'AU : 30 juin 2020

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOM ET PRONOM PRIVILÉGIÉ : pluriel (ils/elles)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr53/1879/2020/fr/>